

## Communiqué de presse

*La Vue-des-Alpes, le 11 avril 2014*

### “Oui” la planification éolienne cantonale

**L'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » a vu le jour au mois de février de cette année. Lors de sa conférence de presse qui s'est tenue aujourd'hui, vendredi 11 avril, l'association a appelé la population neuchâteloise à rejeter l'initiative “Avenir des crêtes” qu'elle juge paralysante et difficilement applicable et à soutenir le contre-projet. Ce dernier soumet au peuple le principe d'un développement cohérent et raisonné de l'énergie éolienne dans le canton de Neuchâtel offrant une vision d'avenir et permettant de préserver la nature et nos crêtes.**

Actuellement, le canton de Neuchâtel produit seulement 20% de son électricité. Le contre-projet propose d'élever cette autonomie électrique à plus de 40%. Avec l'énergie solaire et les autres énergies renouvelables, Neuchâtel pourrait produire près des deux tiers de son électricité ! Non seulement, les éoliennes ne polluent pas et produisent une grande quantité d'énergie peu onéreuse, mais elles sont également faciles à démanteler. Les règles strictes fixées par le contre-projet permettront de cadrer efficacement le développement éolien dans le canton de Neuchâtel tout en offrant à cette énergie renouvelable un potentiel intéressant. Le contre-projet garantit des impacts minimaux sur le paysage et sur la faune. Certes, le paysage sera modifié, mais cela contribuera à nous mettre face à nos responsabilités de consommateurs en nous invitant à économiser l'énergie.

L'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider ! » est un décor de façade issu des milieux anti-éoliens qui ne s'assument pas. Au nom du décret des crêtes de 1966, cette initiative obligerait le peuple à se prononcer sur chaque détail de chaque projet éolien. Tout déplacement d'une éolienne par rapport au projet initial signifierait un nouveau vote, ce qui réduirait l'optimisation des projets et allongerait indéfiniment la durée des procédures. L'initiative prétend donner la voix au peuple, alors que dans les faits, elle impliquerait plutôt une bureaucratie gigantesque pour un apport démocratique moindre. Aujourd'hui, les associations et riverains peuvent déjà s'exprimer à maintes reprises lors des démarches obligatoires pour construire un parc éolien.

Tous les partis politiques neuchâtelois ainsi que diverses associations, notamment de protection de l'environnement, se positionnent contre cette initiative et en faveur du contre-projet. L'Association “Oui à la planification éolienne cantonale”, qui regroupe la majeure partie de ces acteurs, tient à rétablir la vérité et à fournir aux Neuchâtelois-es des informations fiables pour voter en toute connaissance de cause.

Le contre-projet donne la parole au peuple, il lui permet de décider s'il souhaite un volet éolien dans le plan énergétique cantonal et fixe un cadre strict et clair. Un OUI au contre-projet n'équivaut pas à accepter l'érection, demain, de 59 éoliennes sur les crêtes. Les sites éoliens devront encore passer de nombreuses étapes et des études devront être fournies avant que les permis de construire ne soient octroyés. Preuve en est : bien que le canton soit doté d'un concept éolien depuis 2002, aucune éolienne n'a encore été construite sur notre territoire.

**Pour toutes ces raisons, notre association appelle la population neuchâteloise à voter NON à l'initiative “Avenir des crêtes” et OUI au contre-projet !**

Contacts :

**Clarence Chollet**, co-présidente de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »  
078 602 94 92

**Laurent Schmid**, co-président de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »  
079 290 12 90